



CSAM du 17 octobre 2023

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les membres du Comité social d'administration ministériel,

Au « lendemain » d'une nouvelle mobilisation unitaire, l'UNSA Développement Durable vous rappelle ses revendications quant à l'agenda social à l'ordre du jour de ce CSAM :

- Une augmentation significative des salaires

Les hausses programmées, attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024, soit environ 20 euros de plus par mois par agent, ne sont pas à la hauteur de nos attentes, au vu du contexte économique actuel.

- Une revalorisation des frais de déplacement

Certes, l'UNSA apprécie la hausse récente de la prise en charge des frais de déplacement, même si celle-ci est encore loin de couvrir les prix pratiqués par les hôteliers et restaurateurs, notamment en région Parisienne.

Toutefois, nous vous renouvelons notre demande de traiter le site de Paris-La Défense de la même façon que Paris en matière de frais de déplacement.

- L'attractivité du pôle ministériel passe par une meilleure reconnaissance des agents

Les difficultés de recrutement que rencontre notre Pôle ministériel montrent qu'il est indispensable de fidéliser les agents déjà en poste en leur offrant de meilleures rémunérations, de véritables perspectives de carrière et des conditions de travail matériels, organisationnelles et psychosociales améliorées.

C'est le prix de la reconnaissance de leurs compétences, leur engagement et leur travail.

L'UNSA Développement Durable sera notamment très attentive aux modalités de mise en œuvre des plans de requalification annoncés dans l'agenda social.

Dans le contexte social chargé, l'UNSA Développement Durable vous demande d'ores et déjà des concertations sereines, dans un calendrier détendu, sans précipitation.

Concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, inscrits à l'ordre du jour de ce CSAM, l'UNSA vous fait part de ses inquiétudes sur :

- l'impact du surcroît d'activité sur la santé des agents mobilisés dans un contexte de travail déjà en tension avec les crises successives ;

- la mise en oeuvre de la gratification.

En effet, comment seront inventoriés les agents bénéficiaires, quels seront les critères, les modes de calcul... ;

- l'impact en terme de servitudes pour les agents mobilisés pendant la durée des jeux. Par exemple en Île-de-France, au vu de la sursaturation des réseaux de transports collectifs mais aussi routiers et de la pénurie d'offres hôtelières, comment les agents vont-ils pouvoir se déplacer et être hébergés si nécessaire ?

Enfin dans le cas du scénario du pire pendant la période des jeux, les plans de continuité d'activité des différentes directions et services du ministère sont-ils opérationnels ?